



VERBALISATIONS

En l'espace de 6 mois, 2 de nos adhérents ont été verbalisé sur deux secteurs différents,

En MARS , sur le secteur d'ISSOIRE,(63) deux enduristes en randonnée se sont vus contrôlés par les agents de l'ONCFS avec verbalisations pour hors piste, GUILLAUME, un des deux randonneurs, membre des CLA a signé le PV des gardes en reconnaissant son infraction, verdict en attente,

En JUILLET, sur le secteur de PULVERIERE(63) , un enduriste en randonnée s'est vu contrôler avec verbalisation pour circulation sur un chemin non carrossable, (A rappeler que, déjà, sur ce secteur, en 2008 un de nos adhérents s'était vu verbaliser,)

Pour ce qui concerne la verbalisation sur PULVERIERE, notre adhérent, n'a pas signé le PV des gardes, le randonneur motorisé affirmant de son bon droit en circulant sur un chemin cadastré, DOMINIQUE a été récemment convoqué au commissariat de RIOM pour être entendu sur sa version, l'audition a été enregistré pour envoi au procureur de la république,

CLA avec ERIC suivent les deux affaires, ,,,,,,,,,,,,,,

A savoir que les amendes peuvent aller d'un simple rappel à la loi, et jusqu'à 1500€ d'amende voir d'une mise en fourrière du véhicule,,,,,,,,,

CLA a pris rendez vous à COUDES au siège de l'ONCFS le 21 septembre afin de rencontrer le responsable local pour que nos questions puissent trouver des réponses sur les sujets des verbalisations(critères des verbalisations-zones à éviter-etc,,)

IL EST REGRETABLE QUE TOUT PUISSE PASSER PAR LA VERBALISATION DIRECTE ET PAS PAR UN TRAVAIL EN AMONT DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DE LA PART DES AGENTS VERBALISATEURS,

Rappelons nous qu'à l'AG des CHEMINS LIBRES AUVERGNATS de 2008, nous avons invité l'ONCFS et l'ONF à venir nous présenter les textes de lois,,,,, Ces deux organismes ont décliné l'invitation,,,,,REGRETTABLE!!!!

